

# RÉSEAU EN PRATIQUES DE PAIR ADVOCACY

Des citoyen-ne-s agissant avec différentes associations de lutte contre toutes formes de discriminations créent le réseau citoyen en pratique de *pairadvocacy*.

La *pairadvocacy* est une pratique citoyenne et solidaire, de soutien aux personnes momentanément en difficulté pour mener une vie libre et autonome en leur facilitant un accès aux droits, aux recours et/ou aux services et biens communs, en soutenant leur prise de décision, en étant à leur côté comme personne de confiance.

Actuellement les 13 personnes *pairadvocates* formées se sont constituées en réseau soutenu - tant sur la méthodologie, la logistique, que sur un minimum de financement - par les associations suivantes : Advocacy, 2IRA, Viens je t'emmène, collectif Urbanités, Juristes solidaires, AGIDD SMQ. Un site spécifique a été créé pour identifier cette pratique et rechercher les moyens de sa diffusion et de sa pérennisation : [www.pairadvocacy.eu](http://www.pairadvocacy.eu)

Les personnes qui pratiquent la *pairadvocacy* sont des personnes qui ont connu des expériences de vécus de discrimination similaires aux vécus des personnes qu'elles épaulent. C'est à partir de cette expérience similaire, mais qu'elles ont transformée en ressource, qu'elles construisent une pratique respectueuse de la liberté de choix des personnes, du développement de leur capacité d'agir et de l'encouragement à construire leurs propres solutions.

Les personnes *pairadvocates* sont formées et certifiées membres du réseau avec lequel elles s'engagent à mutualiser compétences, savoirs d'action et approfondissement de cette pratique et adhèrent aux mêmes principes éthiques et déontologiques.

## Formation en pratique de *pairadvocacy*

### Objectif

Il s'agit de former des **pairs par expérience**, c'est-à-dire des personnes partageant un vécu d'expérience de situation de discrimination qui travaillent leur propre expérience pour se situer en pairs, bénévolement, au côté des personnes demandeuses d'un soutien.

### Contenu de la formation

Quatre axes de formation :

- Le premier axe de formation s'appuie sur **les méthodes de défense de droits** :
  - « être son propre défenseur et techniques de négociations » : approfondir les notions et le vocabulaire pour construire sa propre défense, s'approprier des techniques de négociation.
  - « le soutien conseil entre pairs » : développer des habiletés pour faire du soutien conseil entre pairs, un accompagnement non professionnel, situer le soutien conseil entre pairs dans un contexte de changement social, comprendre la notion de pouvoir collectif, différencier les notions de pouvoir individuel sur soi-même et de pouvoir individuel sur les autres.
- Le deuxième axe appréhende **les usages du droit** et les manières de faire usage de ses droits : approche sociologique et anthropologique et expériences collectives spontanées.
- Le troisième axe consiste en une **valorisation et mobilisation des acquis de l'expérience** dans une pratique sociale de *pairadvocacy*.

- La quatrième axe s'appuie sur **les pratiques d'advocacy dans le soutien à l'accès aux droits et aux recours** et consistent un une modélisation productrice de savoirs techniques et stratégiques à partager entre pairs (élaboration de fiches de pairadvocacy, grille de repérage des éléments déterminant d'un entretien ou de l'observation d'une situation, contribution aux études et recherches en santé mentale,...)

### **Méthode**

La méthode, inspirée des méthodologies de formation des adultes par la recherche-action) est interactive et participative vers la co-construction d'un résultat collectif et individuel. Elle s'appuie sur des éléments théoriques et des éléments pratiques et techniques, engageant, réflexion, recherche, observation, aussi bien que mises en situation, jeux de rôle, etc.

### **Durée de formation**

60 h, soit 4 sessions de 2, 5 jours x 6 h

### **Certification**

Une attestation de formation est délivrée par l'organisme de formation 2IRA et le Réseau en pratiques de pairadvocacy à l'issue de la formation de chaque participant-e.

### **Public**

Toute personne (professionnelle ou non) désireuse d'entrer dans le réseau et de pratiquer la pairadvocacy

### **Coût**

À titre individuel, une participation aux frais de 150 euros est demandée.  
Au titre de la formation professionnelle, le coût de formation est de 1800 euros.  
Autres situations collectives négociables.

### **Lieu de formation**

Paris ou selon la demande

### **Lieu de la prochaine formation**

**Advocacy**

**5 place des fêtes**

**75019 Paris**

### **Dates**

La réception des candidatures est en continue.  
Dès qu'un groupe de 5 personnes minimum est constitué.

### **Dates de la prochaine formation**

**1<sup>ère</sup> session : les 6 et 7 mars de 9h30 à 16h30 et 8 mars 2014 de 9h30 à 12h30**

**2<sup>ème</sup> session : les 3 et 4 avril de 9h30 à 16h30 et 5 avril 2014 de 9h30 à 12h30**

**3<sup>ème</sup> session : les 15 et 16 mai de 9h30 à 16h30 et 17 mai 2014 de 9h30 à 12h30**

**4<sup>ème</sup> session : les 26 et 27 juin 2014 de 9 h 30 à 16 h 30**

**Accompagnement personnalisé en formation (si besoin) : 6 heures**

### **Contact pour inscription**

Martine Dutoit : [martine.dutoit@pairadvocacy.eu](mailto:martine.dutoit@pairadvocacy.eu) Tél. : 06 13 10 93 97

Avec le soutien du CRIDF au titre de la politique contre toutes les discriminations.

